



تونس في 10-02-2026



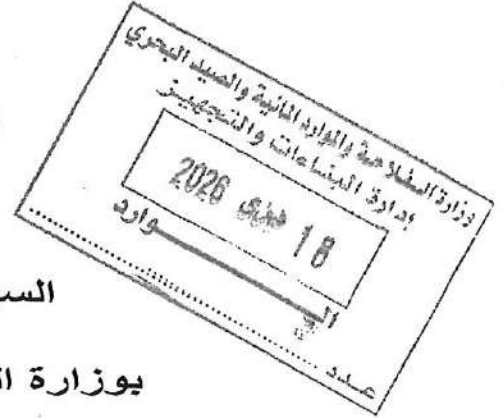
من

المدير العام للجسور والطرق

إلى

السيد المدير العام للمصالح المشتركة

بوزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري



الموضوع: الصفقة العامة الخاصة بالتزود بزيوت التشحيم لمختلف مصالح الإدارة

التونسية لمدة ثلاث سنوات.

المصاحب: - نسخة مطابقة للأصل من الصفقة العامة المبرمة مع الشركة الوطنية لتوزيع البترول

- نسخة من البطاقة البيانية للصفقة.

وبعد،

يشرفني موافاتكم طي هذا، بنسخة مطابقة للأصل من الصفقة العامة الخاصة بالتزود بزيوت التشحيم المبرمة مع الشركة الوطنية لتوزيع البترول مصادق عليها بتاريخ 09 فيفري 2026 وذلك حتى يتسنى لكم إتمام إجراءات الصفقات الخاصة الملحقة بالصفقة العامة.

والسلام

المدير العام للجسور والطرق
فالد الأطرش



بطاقة بيانية لصفقة (ميزانية عامة)

عدد :

2026/66

0

الباب :

18

الجزء :

0

الإدارة المفوضة :

000

مدير المصروفات
تتوي السليمان

وزارة التجهيز و الإسكان والتهيئة الترابية

الهيكل الإداري :

03 الإدارة العامة للجسور والطرق

موضوع الصفقة :

التزود بزويوت التشحيم للخدمة مختلف مصالح الإدارة التونسية لمدة ثلاث سنوات

طبيعة الصفقة : 99 01 3 المواد الأخرى

صاحب الصفقة : 30002264H

الشركة الوطنية لتوزيع البترول 1 حي الأبي المنزة تونس

الاسم واللقب أو الاسم الاجتماعي :

الشركة الوطنية لتوزيع البترول

العنوان :

حي الأبي المنزة تونس

المؤسسة المصرفية :

104 10 : الشركة التونسية للبنك جان جورييس 26 شارع جان جورييس تونس

نوع الصفقة : صفقة عامة

طريقة إبرام الصفقة : طلب العروض

لجنة الصفقات : اللجنة العليا للصفقات

مكة الإنجاز : 1000 (باليوم)

2026/01/15

بتاريخ :

ARRIVEE
05 FEB 2026

توزيع مبلغ الصفقة : (نسبة التغييرات المنصوص عليها %)

المجموع	تغييرات في مبلغ الصفقة	المبلغ الاحتياطي	الوكالة	المقاولة	الموارد العامة للميزانية
41 271 903,000				41 271 903,000	القرض الخارجية
41 271 903,000				41 271 903,000	المبلغ الجملي

2026/02/02

خالد الأطرش

المبلغ الجملي

بتاريخ : 05 FEB 2026

أدرجت هذه البيانات من قبل :

مراقب المصاريف العمومية	أمر الصرف	الهيكل الإداري المتصرف
مراقب المصاريف العمومية بؤسر عليه راسنانا نزيب الدخنة المحضنة (الختم والإمضاء)	التاريخ : المستأجر العكوف المصالح المشتركة D.G محرز سليلمان	التاريخ : (الختم و الإمضاء) المدير العام للجسور والطرق خالد الأطرش

00-10-22-02



السلطة الرئيسية FC100338

الجمهورية التونسية



الوزارة = الوزارة
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT
= MINISTRY OF EQUIPMENT AND HOUSING =



مطلبية الأصل
مسدي العادات
تسخر التيسير

MARCHE GENERAL
POUR
LA FOURNITURE DE LUBRIFIANTS
POUR TROIS ANS

Janvier 2026



MARCHE GENERAL POUR LA FOURNITURE DE LUBRIFIANTS



ARTICLE A 1 : DEFINITIONS DES TERMES EMPLOYES

Dans le présent Marché, les termes ci-après devront être interprétés comme suit :

- a) "**Le Marché**" signifie l'accord passé entre l'Administration et le Fournisseur, tel que stipulé dans le projet de Marché signé par les parties y compris tous ses annexes et les documents qui y ont été inclus.
- b) "**Le prix du Marché**" signifie le prix contractuel en T.T.C payable au Fournisseur pour l'exécution complète et satisfaisante de ses obligations contractuelles.
- c) "**L'Administration**" signifie l'ensemble des Administrations Publiques, des Collectivités Publiques Locales et des Entreprises Publiques de la République Tunisienne.
- d) "**Le Fournisseur** "ou" **Le Soumissionnaire**" signifient la société, livrant la fourniture faisant l'objet du Marché.

ARTICLE A 2 – OBJET DU MARCHE

a) Passation du Marché :

Dans tout ce qui n'est pas mentionné dans le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières la présente transaction reste soumise aux conditions du C.C.A.G applicables aux Marchés Publics de fournitures courantes de biens et de services.

Le marché est passé dans le cadre de la réglementation et textes en vigueur, et notamment dans le cadre du décret N° 1039 du 13 Mars 2014.

b) Objet :

Le présent marché général a pour objet la fourniture de lubrifiants nécessaires aux divers services dépendant de l'ensemble des Administrations Publiques, des Collectivités Publiques Locales et des Entreprises Publiques de la République Tunisienne.

ARTICLE A 3 – QUANTITES A FOURNIR :

Les quantités à fournir à chaque Administration seront fixées par cette dernière et feront l'objet d'un marché particulier avec le titulaire du présent marché général et dans les mêmes conditions.





ARTICLE A 4 - DUREE DU MARCHÉ :

Le présent marché est conclu pour une période d'une année dès son entrée en vigueur, renouvelable par tacite reconduction et ce, pour une période ne dépassant pas les trois ans (03 ans) sauf si l'une des deux parties avise l'autre, par lettre recommandée six mois avant l'expiration du marché en cours de son désaccord pour le renouvellement du marché en question.

ARTICLE A 5 – CONTROLE TECHNIQUE DE L'EXECUTION DU MARCHÉ :

Toutes les questions se rapportant au contrôle technique de l'exécution du Marché sont rattachées au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat (Direction Générale des Ponts et Chaussées – Direction du Matériel). Le fournisseur sera tenu d'envoyer au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat, sous la référence sus-indiquée, une copie de toutes les correspondances qu'il pourra avoir à l'occasion de son Marché.

ARTICLE A 6- CARACTERISTIQUES DES PRODUITS :

Les lubrifiants à fournir par le fournisseur doivent répondre aux normes spécifiées au bordereau des prix, devis estimatif et dans les fiches jointes au présent marché.

ARTICLE A 7 – COMMANDES - DELAIS ET MODE DE LIVRAISON :

7 -1- Mode de livraison :

Les fournitures seront livrées en emballages appartenant au fournisseur auprès des dépôts du fournisseur.

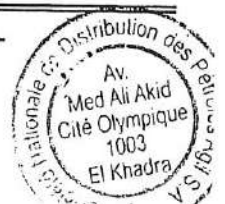
7 -2- Commandes :

Les commandes de lubrifiants doivent être passées au fur et à mesure des besoins des diverses Administrations aux différents dépôts livreurs du fournisseur. Ces commandes devront porter les mentions suivantes :

- Les natures, les qualités et les quantités de lubrifiants demandés
- L'adresse du destinataire
- Le service au nom duquel la facture doit être établie.

7-3 - Délai de livraison :

Le délai de livraison doit être inférieur ou égal à : **30 Jours**.





ARTICLE A 8 – RECEPTION ET CONTROLE :

La réception des lubrifiants devra être effectuée en présence d'un agent réceptionnaire de l'Administration concernée et du représentant du fournisseur ou le représentant du transporteur du titulaire du marché.

Les conditions de réception et de contrôle de la fourniture livrée seront conformément aux Caractéristiques indiquées dans la fiche technique du présent marché.

ARTICLE A 9 – PRIX D'APPLICATION :

Les prix seront fermes et non révisables

ARTICLE A 10 – RETENUE DE GARANTIE :

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

ARTICLE A 11 – RECEPTION DEFINITIVE :

Compte tenu de la spécificité et la nature des prestations du présent marché général, il est prévu une seule et unique réception appelée réception définitive.

ARTICLE A 12 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF :

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant total du marché particulier pour chaque administration. Il devra être constitué dans les Vingt (20) jours suivants la notification du marché dans une banque tunisienne. (**Annexe 4**).

La carence du candidat retenu à satisfaire aux dispositions du présent marché général pourra constituer un motif suffisant d'annulation de l'attribution du marché et de saisi du cautionnement définitif, auquel cas l'Administration peut attribuer le marché à un autre fournisseur selon les procédures les plus appropriées.

Le cautionnement définitif sera effectué, aux choix du soumissionnaire, sous forme de dépôt en espèces à la Trésorerie Générale de Tunisie ou de garantie bancaire provenant d'un établissement bancaire agréé par l'Administration.

La restitution de cautionnement définitif sera faite conformément aux décrets régissant les marchés publics.





ARTICLE A 13- PENALITES POUR RETARD

Si le fournisseur manque à respecter le programme de livraison spécifié dans le marché, l'Administration sans préjudice des autres recours qu'elle tient du marché doit déduire du montant de la commande à titre de pénalités une somme calculée en application de la formule suivante :

$$P = (V \times R) \times \frac{1}{1000}$$

P : Montant de la Pénalité

R : Nombre de jours de retard

V : Valeur de la fourniture non livrée

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 5 % du montant total des commandes non livrées.

ARTICLE A 14 - COMPTABLE PAYEUR

Le comptable payeur du présent marché est le comptable payeur des Administrations Publiques, des Collectivités Publiques Locales et des Entreprises Publiques de la République Tunisienne. Il sera défini dans chaque marché particulier.

ARTICLE A 15- RESILIATION POUR NON-EXECUTION

La résiliation du marché sera conformément aux articles 118, 119, 120 121 et 122 du décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014.

ARTICLE A 16 - NANTISSEMENT :

Le présent marché sera admis à bénéficier du régime de nantissement institué par le décret du 1936 et conformément à l'article 3.3 du C.C.A.G.

ARTICLE A 17 -REGLEMENT DES LITIGES

Les parties concernées par le présent marché feront les efforts nécessaires pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre du marché, conformément à la réglementation en vigueur des marchés publics et particulièrement l'article 34 du C.C.A.G de fournitures courantes de biens et de services.

A défaut d'un règlement amiable entre les parties contractantes, seuls les tribunaux de Tunisie sont compétents.





ARTICLE A 18 - LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Seule la législation en vigueur en Tunisie s'applique au présent marché.

Le fournisseur devra se conformer à toute loi et tout règlement administratif émanant des autorités nationales et applicables à ces activités.

ARTICLE A 19-USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET ARABE - SYSTEME METRIQUE :

Toutes les pièces remises par le fournisseur, à quelque titre que ce soit en application du présent marché, seront établies exclusivement :

- En langue arabe ou française
- En utilisant le système métrique
- En se référant à la monnaie Tunisienne (Dinars)

ARTICLE A 20 - DOMICILIATION DU TITULAIRE DU MARCHE ET NOTIFICATION

Le titulaire du marché doit dans les quinze (15) jours calendaires suivant la notification de l'ordre de service lui prescrivant de commencer l'exécution de son marché, faire élection de domicile à Tunis ou désigner un représentant en permanence domicilié à Tunis, habilité à recevoir notification des ordres des services. Toute notification, envoyée à l'une des parties par l'autre, en application du présent marché le sera par écrit ou par fax, et considérée comme correspondance officielle engageant la responsabilité de chaque partie.

ARTICLE A 21 - UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le fournisseur, sauf consentement préalable donné par écrit par l'Administration ne communiquera les renseignements, documents ou objets quelconques, fournis par l'Administration à d'autres personnes que celles qui sont qualifiées pour en connaître le contenu. Il en est pareillement de tout renseignement de même nature parvenu à la connaissance du titulaire à l'occasion de la livraison de la fourniture ou de l'exécution du service, conformément à l'Article 6-1 du C.C.A.G. Applicables aux Marchés Publics de Fournitures Courantes, des Biens et de Services.

ARTICLE A 22 – ASSURANCE

Le Fournisseur prendra toutes les mesures qui s'imposent en exécution du présent marché pour s'assurer contre toute perte ou dommage découlant de la fabrication ou acquisition, du transport et de la livraison.





ARTICLE A 23 - FORCES MAJEURES

La pénalité de retard ne sera pas applicable si le retard dans la livraison est reconnu être dû au cas de force majeure telle que définie au C.C.A.G applicable aux marchés publics de fourniture courantes, de biens et de services à condition que le fournisseur puisse fournir la preuve qu'un des événements constatés déclarés de force majeure a été la cause de retard dans la livraison du matériel. L'Administration sera informée par écrit du commencement et de la fin de tels cas de force majeure.

ARTICLE A 24 - ORDRE DE PRIORITE DES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessous :

- La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Les cahiers des clauses administratives et techniques particulières
- Le bordereau des prix
- Le détail des prix

ARTICLE A 25 - ENREGISTREMENT :

Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE A 26 - INDEMNISATION

L'indemnisation n'est allouée au titulaire du marché que lorsque la période d'arrêt continu des prestations dépasse 60 jours. Les périodes d'arrêt des prestations ne sont pas cumulatives.

En cas de suspension des prestations pour une durée supérieure à 60 jours imputable à l'administration reconnu et consigné par un procès-verbal signé contradictoirement par les deux parties et engendrant un arrêt total ou partiel dans l'exécution du marché, le titulaire du marché pourrait avoir droit à une indemnisation 1/1000 du montant des prestations au-delà de soixante jours (60 j) de suspension.

Avec un plafond de 3% (trois pour cent) du montant du marché.

L'indemnisation du titulaire du marché au titre des dommages dûment constatés dus au retard imputé à l'administration sera réglée, après accord de la commission compétente des marchés, sur la base d'un dossier à présenter par le fournisseur dûment appuyé des pièces justificatives nécessaires fournies par les organismes de l'Etat Tunisien.

La demande d'indemnisation ne peut s'effectuer que dans un délai de 30 jours à partir de reprise après la suspension.





ARTICLE A 27 - ACTUALISATION DE L'OFFRE

Le titulaire du marché peut demander selon la réglementation en vigueur l'actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l'offre financière et de notification du marché dépasse 120 jours. Le titulaire du marché est tenu de présenter une demande dans laquelle il indique le montant de l'actualisation requis, les bases et les indices ayant servi à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et les justificatifs le prouvant. Le montant de l'offre sera actualisé si la commission des marchés approuve le bien-fondé de la demande d'actualisation à raison de 1% du montant annuel du marché par mois sans pour autant que l'actualisation ne dépasse 3% du montant annuel du marché.

ARTICLE A 28- APPROBATION DU MARCHÉ

Le Marché ne sera valable qu'après son approbation par Monsieur le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat et sur avis favorable de la Commission Compétente des Marchés.

PRESENTE PAR :

LE DIRECTEUR DU MATÉRIEL

FATHI AYARI

Tunis, le.....

30 JAN 2026



LU ET ACCEPTE PAR :

LE FOURNISSEUR

Tunis, le.....

30 JAN 2026

VERIFIE ET PROPOSE PAR Société Nationale de Distribution des Pétroles

LE DIRECTEUR GENERAL Le Président Directeur Général
DES PONTS ET CHAUSSEES KHALED BETTINE

LATRECH KHALED

VU ET APPROUVE PAR

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

Tunis, le.....
عن وزير التجهيز والإسكان
وبتفويض منه
المدير العام للجسور والطرق
إطلع عليه للموافقة
Le Ministre de l'Equipement, de l'Habitat
Le Directeur Général des Ponts et Chaussées
VU ET APPROUVE Z.G
Khaled LATRACH

09 FEB 2026





SOUSSION

POUR LA FOURNITURE DE LUBRIFIANTS

Je soussigné Monsieur Khaled Bettine, agissant au nom et pour le compte de La Société Nationale de Distribution des Pétroles SNDP AGIL ENERGY S.A, en qualité de Président Directeur Général demeurant et faisant élection de domicile à Cité Olympique Elkhadrah 1003-Tunis.

Après avoir pris connaissance de toutes les clauses du Marché Général relatif à la fourniture de Lubrifiants pour la période de trois ans, aux divers services dépendant de l'ensemble des Administrations Publiques, des Collectives Locales et des Entreprises Publiques de la République Tunisienne me soumetts et m'engage à effectuer la dite fourniture conformément aux stipulations du présent marché moyennant l'application des prix unitaires indiqués au bordereau des prix et devis estimatif faisant ressortir le montant total T.T.C. du marché de :

- Montant annuel minimum en toutes lettres : **Neuf Millions Sept Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Cent Quatre-Vingt-Onze Dinars.**

- Montant annuel minimum en chiffres : **9.788.191,000 DT (T.T.C)**

- Montant annuel maximum en toutes lettres : **Treize Millions Sept Cent Cinquante-Sept Mille Trois Cent un Dinars.**

- Montant annuel maximum en chiffres : **13.757.301,000 DT (T.T.C)**

Je m'engage, sur les termes de cette offre pour une période de 120 jours à compter de la date fixée pour la date limite de réception des plis, que l'offre continuera à m'engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

L'Administration se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit aux comptes ouverts.





Auprès de : S.T.B

Au nom de : SNDP AGIL ENERGY S.A.

N° Compte Bancaire (RIB) : 10 10 40 59 10 00 03 87 88 47.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens), que je ne tombe pas (ou que la dite société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

مدیر العمليات
مختص بالسياري
15 JAN 2026
Direction du Matériel
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Générale des Ponts et Chaussées

LE FOURNISSEUR

30 JAN 2026

Fait à Tunis le.....

Société Nationale de Distribution des Pétroles
AGIL ENERGY S.A.
Le Président Directeur Général
KHALED BETTINE

عن وزير التجهيز والإسكان
وبتطوير منه
المدير العام للجسور والطرق
إطلع عليه للموافقة
P/ Le Ministre de l'Équipement, de l'Habitat
et de l'Aménagement du Territoire
Directeur Général des Ponts et Chaussées
VU ET APPROUVE Z.G
Khaled LATRACH
09 FEB 2026

enregistré à la Recette des Finances
à Charguia - TUNIS
Le: 11 FEB 2026
Quittance N° 1202/2026
Enregistrement N° 1202/2026
Reçu: 1202/2026
Le Receveur

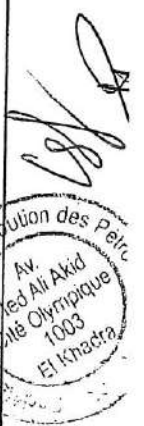


Handwritten signature/initials.

BORDEREAUX DES PRIX DES LUBRIFIANTS



N° Ordre	Désignations	Nom Commercial	Unité	Emballages	Prix Unitaire DT HT	Prix Unitaire DT T.T.C	Prix Unitaire en tomes Lettres DT T.T.C
1	Huile moteurs Diesel suralimentés service très sévère intervalles de vidange allongés.	Tanix Diesel 1100 15W40	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	8.920 9.533 10.332	10.674 11.404 12.355	Dix Dinars et 674 Millimes Onze Dinars et 404 Millimes Douze Dinars et 355 Millimes
2	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel spécial pour PICKUP et 4X4.	Tanix 4WD	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	11.622 12.544 14.412	13.890 14.987 17.210	Treize Dinars et 890 Millimes Quatorze Dinars et 987 Millimes Dix Sept Dinars et 210 Millimes
3	Huile moteurs Diesel suralimentés service sévère intervalles de vidange allongés.	Tanix Diesel 900 15W40	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	8.407 9.010	10.064 10.781	Dix Dinars et 64 Millimes Dix Dinars et 781 Millimes
4	Huile pour moteurs Diesel à aspiration naturelle et suralimentés service moyen et peu sévère.	Tanix Diesel 500 SAE 40	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	7.460 7.964 8.846	8.937 9.537 10.587	Huit Dinars et 937 Millimes Neuf Dinars et 537 Millimes Dix Dinars et 587 Millimes
5	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	Eni Isint 5W30	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	17.276 18.628 20.460	20.619 22.228 24.407	Vingt Dinars et 619 Millimes Vingt Deux Dinars et 228 Millimes Vingt Quatre Dinars et 407 Millimes
6	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	Eni Isint 5W40	Kg	Fût 180 Kg Petit Emb. 1L-4L-5L	15.235 17.367	18.190 20.727	Dix Huit Dinars et 190 Millimes Vingt Dinars et 727 Millimes




Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Nom Commercial	Unité	Emballages	Prix Unitaire DT HT	Prix Unitaire DT T.T.C	Prix Unitaire en toutes Lettres T.T.C
7	Huile semi-synthétique pour moteurs Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	Eni Isint 10W40 TD	kg	Petit Emb. 1L-4L-5L	14.499	17.314	Dix Sept Dinars et 314 Millimes
8	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	Eni Isint 10W40	Kg	Fût 180 Kg	13.276	15.859	Quinze Dinars et 859 Millimes
9	Huile pour moteurs à essence à hautes performances intervalles de vidange allongées condition de fonctionnement sévères.	Tanix super 1100 20W50	Kg	Petit Emb. 1L-4L-5L	15.222	18.174	Dix Huit Dinars et 174 Millimes
10	Huile pour moteurs à essence utilisés dans des conditions peu sévères de charge et de température.	Tanix Super 700 20W50	Kg	Fût 180 Kg	8.332	9.975	Neuf Dinars et 975 Millimes
11	huile EP pour engrenages particulièrement hypoides fortes charges services sévères.	Vitex Spécial MP 80W90	Kg	Estagnon 20 L	8.941	10.700	Dix Dinars et 700 Millimes
12	Huile synthétique pour transmission exigeant une huile avec des propriétés	Eni Rotra LSX 75W90	Kg	Petit Emb. 1L-4L-5L	10.697	12.789	Douze Dinars et 789 Millimes
				Fût 180 Kg	7.773	9.310	Neuf Dinars et 310 Millimes
				Estagnon 20 L	8.468	10.137	Dix Dinars et 137 Millimes
				Petit Emb. 1L-4L-5L	9.954	11.905	Onze Dinars et 905 Millimes
				Fût 180 Kg	8.574	10.263	Dix Dinars et 263 Millimes
				Estagnon 20 L	9.222	11.035	Onze Dinars et 35 Millimes
				Petit Emb. 1L-4L-5L	9.760	11.674	Onze Dinars et 674 Millimes
				Fût 180 Kg	38.592	45.984	Quarante Cinq Dinars et 984 Millimes
				Estagnon 20 L	39.636	47.227	Quarante Sept Dinars et 227 Millimes

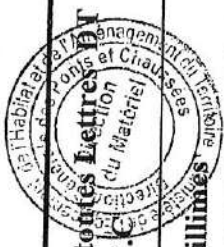
Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Nom Commercial	Unité	Emballages	Prix Unitaire DT HT	Prix Unitaire DT T.T.C	Prix Unitaire en toutes lettres T.T.C
13	Huile pour système de transmission moderne à technologie avancée.	Vitex Fe 75W80	Kg	Estagnon 20 L	15.485	18.488	Dix Huit Dinars et 488 Millimes
14	Huile multifonctionnelle pour machines agricoles modernes adaptée à tous les circuits d'huile, y compris le moteur et les freins humides.	Eni Multitech 15W40	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	13.028 13.111	15.564 15.662	Quinze Dinars et 564 Millimes Quinze Dinars et 662 Millimes
15	Huile universelle pour transmissions, circuit hydrauliques pont et commandes finales de tracteurs et véhicules de travail BTP.	Eni Multitech THT 15W30	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	11.751 12.684	14.044 15.153	Quatorze Dinars et 44 Millimes Quinze Dinars et 153 Millimes
16	Huile multifonctionnelle adaptée aux machines agricoles les plus modernes. Destinée à la lubrification des boites de vitesses, différentiels et embrayages immergés.	Eni Multitech JD/F 10W30	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	13.316 14.363	15.906 17.151	Quinze Dinars et 906 Millimes Dix Sept Dinars et 151 Millimes
17	Huile pour transmissions automatiques et directions assistées.	Eni Rotra ATF III	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	14.107 15.061 17.403	16.847 17.982 20.770	Seize Dinars et 847 Millimes Dix Sept Dinars et 982 Millimes Vingt Dinars et 770 Millimes
18	Huile pour la lubrification des transmissions, système de propulsion, réducteurs finaux, différentiels, réducteurs des embrayages, des engrenages et roulements.	Rotra CT 50	Kg	Fût 180 Kg	9.120	10.913	Dix Dinars et 913 Millimes

Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

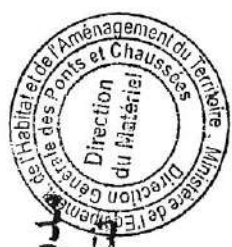

 Société Nationale de Distribution des Pétroles
 Av. Mohamed Ali Akid
 1003
 Cité Olympique
 El Khadra

N° Ordre	Désignations	Nom Commercial	Unité	Emballages	Prix Unitaire DT HT	Prix Unitaire DT T.T.C	Prix Unitaire en toutes Lettres T.T.C
19	Huile pour transmission qualité Moteur 10W.	Tanix Diesel 500 SAE 10W	Kg	Fût 180 Kg	6.361	7.630	Sept Dinars et 630 Millimes
20	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 32.	Hydrax 32	Kg	Estagnon 20 L	6.853	8.216	Huit Dinars et 216 Millimes
21	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 46.	Hydrax 46	Kg	Fût 180 Kg	5.347	6.423	Six Dinars et 423 Millimes
				Estagnon 20 L	5.227	6.280	Six Dinars et 280 Millimes
				Fût 180 Kg	6.379	7.650	Sept Dinars et 650 Millimes
				Estagnon 20 L	6.802	8.155	Huit Dinars et 155 Millimes
				Petit Emb. 1L-4L-5L	6.916	8.290	Huit Dinars et 290 Millimes
22	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 68.	Hydrax 68	Kg	Fût 180 Kg	6.507	7.803	Sept Dinars et 803 Millimes
23	Huile pour transmission hydraulique haut indice de viscosité.	Arnica 46	Kg	Estagnon 20 L	6.705	8.039	Huit Dinars et 39 Millimes
				Fût 180 Kg	10.333	12.357	Douze Dinars et 357 Millimes
				Estagnon 20 L	11.194	13.381	Treize Dinars et 381 Millimes
24	Huile marine pour moteurs Diesel atmosphériques ou suralimentés, utilisés dans des applications marines.	Cladium 140 S	Kg	Estagnon 20 L	8.014	9.597	Neuf Dinars et 597 Millimes
25	Huile pour moteurs 2 temps pour la lubrification des motocyclettes.	Tanix 2 Temps	Kg	Fût 180 Kg	7.165	8.527	Huit Dinars et 527 Millimes
				Estagnon 20 L	7.753	9.226	Neuf Dinars et 226 Millimes
				Petit Emb. 1L-4L-5L	8.976	10.681	Dix Dinars et 681 Millimes
26	Huile pour moteur 2 temps hors bord	Eni I sea Outboard 2 T	Kg	Petit Emb. 1L-4L-5L	20.274	24.186	Vingt Quatre Dinars et 186 Millimes



Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Nom Commercial	Unité	Emballages	Prix Unitaire DT HT	Prix Unitaire DT T.T.C	Prix Unitaire en toutes Lettres T.T.C
27	Graisse à base de lithium additivée en EP pour roulements.	Graisse Super Stabil EP 2	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	15.560	18.516	Dix Huit Dinars et 516 Millimes
28	Graisse à base de lithium pour un graissage usuel sans additif EP.	Graisse Multiservices	Kg	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	14.360	17.088	Dix Sept Dinars et 88 Millimes
29	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 220.	Blasia 220	Kg	Petit Emb. 1L-4L-5L Fût 180 Kg	16.398	19.514	Dix Neuf Dinars et 514 Millimes
30	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 150.	Blasia 150	Kg	Fût 180 Kg	8.717	10.433	Dix Dinars et 433 Millimes
31	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 100.	Blasia 100	Kg	Fût 180 Kg	8.190	9.806	Neuf Dinars et 806 Millimes
				Fût 180 Kg	8.083	9.679	Neuf Dinars et 679 Millimes



دبير العمارات
فندي النسياني

31 JAN 2026

Signature

LE FOURNISSEUR

30 JAN 2026

Fait à Tunis Le

Soudougi Kaig

عن وزير التجهيز والإسكان
وتفويض منه والطرقات
المدير العام للجسور والطرق
إطلع عليه للموافقة
P/Le Ministre de l'Équipement, de l'Habitat
et des Travaux Publics
Directeur Général des Ponts et Chaussées
YU ET APPROUVE Z.G

Khaled LATRACH

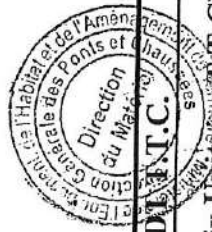
Société Nationale de Distribution des Pétroles
AGIP/ENI/ELIX S.A
Le Président Directeur Général
KHALID BETTINE

09 FEB 2026

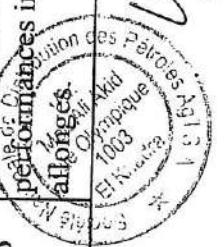


Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

DETAIL DES PRIX DES LUBRIFIANTS

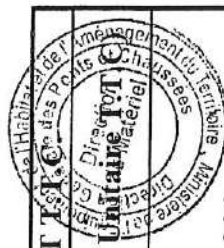


N° Ordre	Désignations	Emballages	Qté/ Tonnes			Prix Unitaire En Chiffres DT T.T.C	Prix Total DT T.T.C (Qté Moyenne * Prix Unitaire T.T.C)
			Mini	Maxi	Moyen		
1	Huile moteurs Diesel suralimentés service très sévère intervalles de vidange allongés.	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	100 63 6	122 77 8	111 70 7	10.674 11.404 12.355	1,184,814.000 798,280.000 86,485.000
2	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel spécial pour PICKUP et 4X4.	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	4 4 4	6 6 6	5 5 5	13.890 14.987 17.210	69,450.000 74,935.000 86,050.000
3	Huile moteurs Diesel suralimentés service sévère intervalles de vidange allongés.	Fût 180 Kg Estagnon 20 L	25 26	35 32	30 29	10.064 10.781	301,920.000 312,649.000
4	Huile pour moteurs Diesel à aspiration naturelle et suralimentés service moyen et peu sévère.	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	51 23 4	63 29 6	57 26 5	8.937 9.537 10.587	509,409.000 247,962.000 52,935.000
5	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	Fût 180 Kg Estagnon 20 L Petit Emb. 1L-4L-5L	8 4 4	12 6 6	10 5 5	20.619 22.228 24.407	206,190.000 111,140.000 122,035.000
6	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	Fût 180 Kg Petit Emb. 1L-4L-5L	8 8	12 12	10 10	18.190 20.727	181,900.000 207,270.000

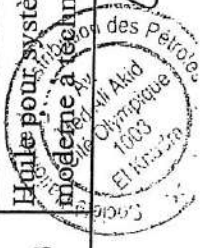


[Signature]

Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants



N° Ordre	Désignations	Emballages	Qté/ Tonnes			Prix Unitaire En Chiffres DT T.T.C	Prix Total DT (Qté Moyenne * Prix Unitaire T.T.C)
			Mini	Maxi	Moyen		
7	Huile semi-synthétique pour moteurs Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	Petit Emb. 1L-4L-5L	8	12	10	17.314	173,140.000
8	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	Fût 180 Kg	8	12	10	15.859	158,590.000
		Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	18.174	90,870.000
9	Huile pour moteurs à essence à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	Fût 180 Kg	13	17	15	9.975	149,625.000
		Estagnon 20 L	8	12	10	10.700	107,000.000
10	Huile pour moteurs à essence utilisés dans des conditions peu sévères de charge et de température.	Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	12.789	63,945.000
		Fût 180 Kg	25	35	30	9.310	279,300.000
		Estagnon 20 L	8	12	10	10.137	101,370.000
11	huile EP pour engrenages particulièrement hypoïdes fortes charges services sévères.	Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	11.905	59,525.000
		Fût 180 Kg	58	70	64	10.263	656,832.000
		Estagnon 20 L	18	22	20	11.035	220,700.000
12	Huile synthétique pour transmission exigeant une huile avec des propriétés EP.	Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	11.674	58,370.000
		Fût 180 Kg	4	6	5	45.984	229,920.000
13	Huile pour système de transmission moderne à technologie avancée.	Estagnon 20 L	1	3	2	47.227	94,454.000
		Estagnon 20 L	1	3	2	18.488	36,976.000



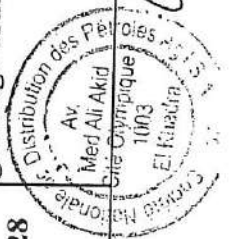
Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Emballages	Qté/ Tonnes			Prix Unitaire En Chiffres DT T.T.C	Prix Total DT.T.T.C. (Qté Moyenne * Prix Unitaire T.T.C)
			Mini	Maxi	Moyen		
14	Huile multifonctionnelle pour machines agricoles modernes adaptée à tous les circuits d'huile, y compris le moteur et les freins humides.	Fût 180 Kg	4	6	5	15.564	77,820.000
15	Huile universelle pour transmissions, circuits hydrauliques pont et commandes finales de tracteurs et véhicules de travail BTP.	Estagnon 20 L	1	3	2	15.662	31,324.000
16	Huile multifonctionnelle adaptée aux machines agricoles les plus modernes. Destinée à la lubrification des boites de vitesses, différentiels et embrayages immergés.	Fût 180 Kg	4	6	5	14.044	70,220.000
17	Huile pour transmissions automatiques et directions assistées.	Estagnon 20 L	1	3	2	15.153	30,306.000
18	Huile pour la lubrification des transmissions, système de propulsion, réducteurs finaux, différentiels, réducteurs, des embrayages, des engrenages et roulements.	Fût 180 Kg	4	6	5	15.906	79,530.000
19	Huile pour transmission qualité Moteur 10W.	Estagnon 20 L	25	35	30	17.151	34,302.000
20	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 32.	Fût 180 Kg	1	3	2	16.847	505,410.000
		Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	17.982	35,964.000
		Fût 180 Kg	45	55	50	20.770	103,850.000
		Fût 180 Kg	45	55	50	7.630	381,500.000
		Estagnon 20 L	8	12	10	8.216	82,160.000
		Fût 180 Kg	15	25	20	6.423	128,460.000
		Estagnon 20 L	4	6	5	6.280	31,400.000

Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Emballages	Qté/ Tonnes			Prix Unitaire En Chiffres DT T.T.C	Prix Total (Qté Moyenne * Prix Unitaire T.T.C)
			Mini	Maxi	Moyen		
21	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 46.	Fût 180 Kg	25	35	30	7.650	229,500.000
		Estagnon 20 L	8	12	10	8.155	81,550.000
		Petit Emb. 1L-4L-5L	4	6	5	8.290	41,450.000
22	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 68.	Fût 180 Kg	15	25	20	7.803	156,060.000
		Estagnon 20 L	4	6	5	8.039	40,195.000
23	Huile pour transmission hydraulique haut indice de viscosité.	Fût 180 Kg	45	55	50	12.357	617,850.000
		Estagnon 20 L	4	6	5	13.381	66,905.000
24	Huile marine pour moteurs Diesel atmosphériques ou suralimentés, utilisés dans des applications marines.	Estagnon 20 L	15	25	20	9.597	191,940.000
25	Huile pour moteurs 2 temps pour la lubrification des motocyclettes.	Fût 180 Kg	4	8	6	8.527	51,162.000
		Estagnon 20 L	4	8	6	9.226	55,356.000
		Petit Emb. 1L-4L-5L	4	8	6	10.681	64,086.000
26	Huile pour moteur 2 temps hors bord	Fût 180 Kg	4	6	5	24.186	120,930.000
		Estagnon 20 L	5	15	10	18.516	185,160.000
27	Graisse à base de lithium additivée en EP pour roulements.	Fût 180 Kg	4	6	5	19.828	99,140.000
		Estagnon 20 L	5	15	10	17.088	170,880.000
28	Graisse à base de lithium pour un graissage usuel sans additif EP.	Fût 180 Kg	4	6	5	18.189	90,945.000
		Estagnon 20 L	4	6	5	18.189	90,945.000
		Petit Emb. 1L-4L-5L	1	3	2	19.514	39,028.000

Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants



N° Ordre	Désignations	Emballages	Qté/ Tonnes			Prix Unitaire En Chiffres DT T.T.C	Prix Total /DT T.T.C (Qté Moyenne * Prix Unitaire T.T.C)
			Mini	Maxi	Moyen		
29	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 220.	Fût 180 Kg	5	7	6	10.433	62,598.000
30	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 150.	Fût 180 Kg	12	16	14	9.806	137,284.000
31	Huile engrenage sous carter fermé (réducteur) ISO VG 100.	Fût 180 Kg	8	12	10	9.679	96,790.000
TOTAL							11,770,746.000

Arrêté le présent Détail Estimatif à la somme de (En toutes lettres) T.T.C : Onze Millions Sept Cent Soixante Dix Mille Sept Cent Quarante Six dinars ./.

LE FOURNISSEUR

Fait à Tunis Le 30 JAN 2026

Souhail Khatib

عن وزير التجهيز والإسكان
وتفويض منه
المدير العام للجسور والطرق
إطلع عليه المواقفة

F/ Le Ministre de l'Équipement, de l'Habitat
et de l'Énergie
Le Directeur Général des Ponts et Chaussées
Z.G

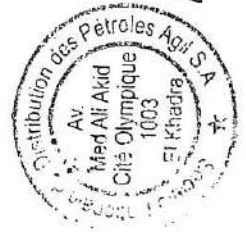
VU-ET APPROUVE

Khaled LATRACH

09 FEB 2026

مدير المصالح
فتحي العياري

31 JAN 2026



Handwritten signature

Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants



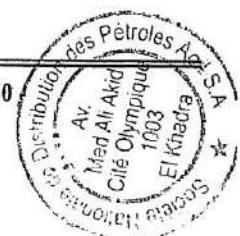
PIECES JOINTES AU MARCHE

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU FOURNISSEUR

ANNEXE 2 : LISTE DES DEPOTS DE VENTE PAR GOUVERNORAT

ANNEXE 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ANNEXE 4 : FICHE TECHNIQUE DES LUBRIFIANTS





ANNEXE 1

FOURNITURE DE LUBRIFIANTS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU FOURNISSEUR

Nom du fournisseur **La Société Nationale De Distribution Des Pétroles AGIL ENERGY**

Type de Société : **Société Anonyme (S.A)**

Nationalité : **Tunisienne**

Siège Social (ADRESSE) : **Avenue Mohamed Ali Akid Cité Olympique –Elkhadrah -Tunis**

Code postal : **1003**

Téléphone : **71 707 222**

Fax : **71 704 333 (BOC) / 71 753 184 (DIR LUB)**

مدير المعدات
فتحي العياري



31 JAN 2026

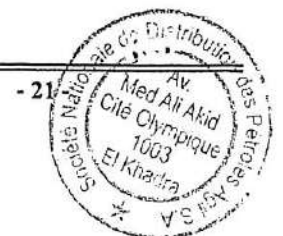
Signature du Fournisseur

Fait àle **30 JAN 2026**

Soussigné Khaled

Société Nationale de Distribution des Pétroles
AGIL ENERGY S.A
Le Président Directeur Général
KHALED BETTINE

Handwritten signature





ANNEXE 2

FOURNITURE DE LUBRIFIANTS

LISTE DES POINTS DE VENTE PAR GOUVERNORAT

- **Dépot Principal pour la Zone du Nord: Zone Pétrolière Radès-Goulette**
 - Tel : 71 469 069
 - Fax : 71 469 414
- **Dépot Régional de Sfax pour la Zone du Sud: Thyna Sfax**
 - Tel : 74 686 887 – 74 686 850
 - Fax : 74 686 882

Signature du Fournisseur

Fait àle 30 JAN. 2026

مدير المعدات
تحي العياري
31 JAN. 2026

Société Nationale de Distribution des Pétroles
S.N.D.P. ENERGY S.A.
Le Président / Directeur Général
KHALID BETTINE



ANNEXE 3

Marché non assorti d'un délai de garantie

MODELE D'ENGAGEMENT DES CAUTIONS PERSONNELLES ET SOLIDAIRES

(Remplaçant le cautionnement définitif exigé des titulaires des marchés publics)

Je soussigné- nous soussignés (1).....agissant en qualité de (2).....

1) Certifié - certifiés que (3) a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 55 du décret N° 2002-3158 du 17 Décembre 2002, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3).....
..... a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé N° en date du le cautionnement fixe de Cinq Mille dinars (5.000 dinars) prévu par l'article 55 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me - déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4)..... domicilié à (5).....
Au titre du montant du cautionnement définitif, au quel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du marché N°.....passé avec (6) en date du enregistré à la recette des finances (7) relatif à (8).....

Le montant de dit cautionnement définitif, s'élève à % du montant du marché, ce qui correspond àDinars (en toutes lettres) et à Dinars (en chiffres).

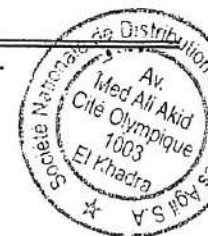
3) M'engage – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'aie (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou juridique préalable.

4) En application des dispositions de l'articles 50 du décret N° 2002-3158 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif, est libérée si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations et après avis de la commission des marchés compétente sur le dossier de règlement définitif, et ce, dans un délai maximum de quatre mois à compter de la date de réception des commandes.

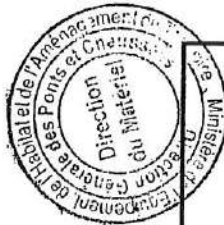
La caution cesse d'avoir effet à l'expiration du délai maximum de quatre mois visés ci-dessus. Si l'acheteur public a signalé au titulaire du marché avant l'expiration du délai maximum par lettre justificative recommandée ou par toute autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas rempli toutes ses obligations, la caution n'est libérée que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait àle,.....

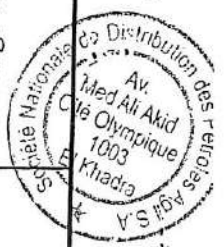
-
- (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).
 - (2) Raison sociale et adresse à l'établissement garant.
 - (3) Raison sociale de l'établissement garant.
 - (4) Nom du titulaire du marché.
 - (5) Adresse du titulaire du marché.
 - (6) Acheteur public.
 - (7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.
 - (8) Objet du marché



ANNEXE 4 : FICHE TECHNIQUE DES LUBRIFIANTS




N° Ordre	Désignations	Normes Exigées	Normes Proposées	Grade SAE Exigées	Grade SAE Proposées	Nom Commercial
1	Huile moteur Diesel suralimentés service très sévère intervalles de vidange allongés.	API CI-4 / CH-4 / SL	API CI-4 / CH-4 / SL	SAE 15W40	SAE 15W40	Tanix Diesel 1100 15W40
		TBN min = 10	TBN = 10			
2	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel spécial pour PICKUP et 4X4.	API SL/CF	API SL/CF	SAE 15W50	SAE 15W50	Tanix 4WD
		TBN min = 11	TBN = 11			
		IV min = 140	IV min = 140			
3	Huile moteur Diesel suralimentés service sévère intervalles de vidange allongés.	API CG-4/SG	API CG-4/SG	SAE 15W40	SAE 15W40	Tanix Diesel 900 15W40
		TBN min = 9	TBN = 9			
4	Huile pour moteur Diesel à aspiration naturelle et suralimenté service moyen et peu sévère.	API CD/SF	API CD/SF	SAE 40	SAE 40	Tanix Diesel 500 SAE40
		TBN min = 10	TBN = 10			
5	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	ACEA C3	ACEA C3	SAE 5W30	SAE 5W30	Eni Isint 5W30
		API SN	API SN			
		MB 229,51	MB 229,51			
6	Huile synthétique pour moteurs à essence et Diesel à très hautes performances intervalles de vidange allongés.	ACEA A3/B4	ACEA A3/B4	SAE 5W40	SAE 5W40	Eni Isint 5W40
		API SN	API SN			
		MB 229.5	MB 229.5			
		IV min = 175	IV = 175			



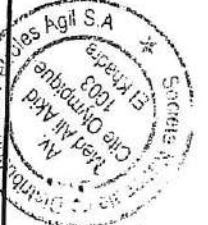
[Signature]

N° Ordre	Désignations	Normes Exigées	Normes Proposées	Grade SAE Exigées	Grade SAE Proposées	Nom Commercial
7	Huile semi-synthétique pour moteurs Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	ACEA A3/B4	ACEA A3/B4	SAE 10W40	SAE 10W40	Eni Isint 10W40 TD
		API CF/SH	API CF/SH			
		MB 229.3	MB 229.3			
		IV min = 155	IV = 155			
8	Huile semi-synthétique pour moteurs à essence et Diesel à hautes performances intervalles de vidange allongés conditions de fonctionnement sévères.	ACEA A3/B4	ACEA A3/B4	SAE 10W40	SAE 10W40	Eni Isint 10W40
		API SN	API SN			
		MB 229.3	MB 229.3			
		IV min = 155	IV min = 155			
9	Huile pour moteurs essence à hautes performances intervalle de vidange allongés condition de fonctionnement sévères.	ACEA A3/B4-04	ACEA A3/B4-04	SAE 20W50	SAE 20W50	Tanix Super 1100 20W50
		API SL/CF	API SL/CF			
10	Huile pour moteurs à essence utilisés dans des conditions peu sévères de charge et de température.	API CE/SG	API CE/SG	SAE 20W50	SAE 20W50	Tanix Super 700 20W50
11	Huile EP pour engrenages particulièrement hypoides fortes charges services sévères.	API GL-5	API GL-5	SAE 80W90	SAE 80W90	Vitex Spécial MP 80W90
		API GIL-4+GL-5	API GIL-4+GL-5			
12	Huile synthétique pour transmission exigeant une huile avec des propriétés EP.	SAE J 2360	SAE J 2360	75W90	75W90	Eni Rotra LSX 75W90
		ZF TE-ML	ZF TE-ML			
		02B,05A,12L,12N,16F,17B,19C,21A	02B,05A,12L,12N,16F,17B,19C,21A			
13	Huile pour système de transmission moderne à technologie avancée.	API GL-4	API GL-4	75W80	75W80	Vitex Fe 75W80


 Direction de la Distribution
 Av. Med Ali Akid
 Cité Olympique
 1003
 El Khadra
 Algérie

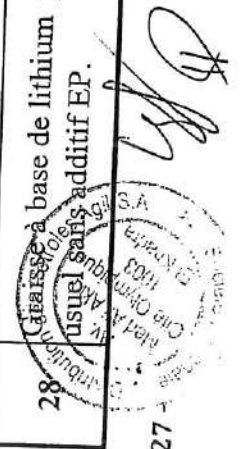
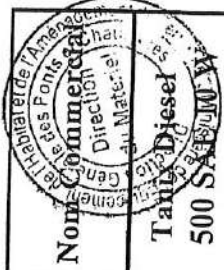
Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Normes Exigées	Normes Proposées	Grade SAE Exigées	Grade SAE Proposées	Nom Commercial
14	Huile multifonctionnelle pour machines agricoles modernes adaptée à tous les circuits d'huile, y compris le moteur et les freins humides.	API SF / ACEA E2 / API GL-4	API SF / ACEA E2 / API GL-4	15W40	15W40	Eni Multitech 15W40
15	Huile universelle pour transmissions, circuits hydrauliques pont et commandes finales de tracteurs et véhicules de travail BTP.	API GL-4 / FORD ESN / M2C-86B,C / ALISON C-4	API GL-4 / FORD ESN / M2C-86B,C / ALISON C-4	15W30	15W30	Eni Multitech THT 15W30
16	Huile multifonctionnelle adaptée aux machines agricoles les plus modernes. Destinée à la lubrification des boîtes à vitesses, différentiels et embrayages immergés.	API GL-4 / ALLISON C-4 JOHN DEERE JDM J20C	API GL-4 / ALLISON C-4 JOHN DEERE JDM J20C	10W30	10W30	Eni Multitech JD/F 10W30
17	Huile pour transmission automatiques et directions assistées.	GM Dexron IIIIG	GM Dexron IIIIG			Eni Rotra ATF III
		Alison C-4	Alison C-4			
		VOITH H55.6335.xx ZF TE-ML 04D,05L,09,14A,21L MB236.6	VOITH H55.6335.xx ZF TE-ML 04D,05L,09,14A,21L MB236.6	***	***	
18	Huile pour la lubrification des transmissions, système de propulsion, réducteurs finaux, différentiels, réducteurs, des embrayages, des engrenages et roulements.	CATERPILLAR TO-4 ALLISON C-4 KOMATSU KES 07.868.1	CATERPILLAR TO-4 ALLISON C-4 KOMATSU KES 07.868.1	SAE 50	SAE 50	Rotra CT 50



Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

N° Ordre	Désignations	Normes Exigées	Normes Proposées	Grade SAE Exigées	Grade SAE Proposées	Non Commencées
19	Huile pour transmission qualité Moteur 10W.	API CD/SF	API CD/SF	10W	10W	Tanix Diesel 500 SAE 10W
20	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 32.	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO VG 32	ISO VG 32	Hydrax 32
21	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 46.	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO VG 46	ISO VG 46	Hydrax 46
22	Huile pour transmission hydraulique (Anti-usure) ISO VG 68.	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO-L- HM CINCINNATI P-68 level	ISO VG 68	ISO VG 68	Hydrax 68
23	Huile pour transmission hydraulique haut indice de viscosité.	ISO 11158 HV	ISO 11158 HV	ISO VG 46	ISO VG 46	Arnica 46
24	Huile marine pour moteurs Diesel atmosphériques ou suralimentés, utilisés dans des applications marines.	DIN 51524-3 HVLP	DIN 51524-3 HVLP	SAE 40	SAE 40	Cladium 140 S
25	Huile pour moteurs 2 temps pour la lubrification des motocyclettes.	API CF / TBNmin=14	API CF / TBN=14	SAE 30	SAE 30	Tanix 2 Temps
26	Huile pour moteur 2 temps hors bord	API TB	API TB	***	***	Eni Isea Outboard 2 T
27	Graisse à base de lithium additivée en EP pour roulements.	NLGI 2 EP/2	NLGI 2 EP/2	NLGI 2 EP/2	NLGI 2 EP/2	Graisse Super Stabil EP 2
28	Graisse à base de lithium pour un graissage usuel sans additif EP.	NLGI 2	NLGI 2	NLGI 2	NLGI 2	Graisse Multiservices



Marché Général Pour La Fourniture de Lubrifiants

